

Décrets, arrêtés, circulaires
Textes généraux
Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Arrêté du 3 août 2007 modifiant l'arrêté du 17 avril 2007 portant agrément de sécurité civile pour la Fédération unité mobile de premiers secours, assistance médicale

- > Vu LOI n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- > Vu Décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile
- > Vu Arrêté du 17 avril 2007 portant agrément de sécurité civile pour la Fédération unité mobile de premiers secours, assistance médicale

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1

L'annexe mentionnée à l'article 1er de l'arrêté du 17 avril 2007 susvisé est remplacée par le tableau ci-après.

Article 2

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles, haut fonctionnaire de défense, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 2007.

Pour la ministre et par délégation :

L'adjoint au sous-directeur

des sapeurs-pompiers

et des acteurs du secours,

P. Deschamps

A N N E X E

LISTE DES DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES AFFILIÉES :

http://www.legifrance.gouv.fr/images/JOE/2007/0817/joe_20070817_0189_0004.pdf

Liste des textes qui modifient celui-ci ou y font référence